

COMPTE-RENDU

Conseil communautaire du 15 avril 2019

Sur convocation en date du 9 avril 2019.

L'an deux mille dix-neuf, le quinze avril à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Ordre du jour :

- Finances :

- 1) Approbation des comptes de gestion 2018
- 2) Approbation des comptes administratifs 2018
- 3) Affectations de résultats 2018
- 4) Vote des budgets primitifs 2019
- 5) Vote des taux
- 6) Vote des subventions à verser sur l'exercice 2019
- 7) Fonds de concours 2019
- 8) Reprise de l'avance remboursable du budget annexe Laboratoire à Morée vers le budget principal
- 9) Remboursement de factures d'électricité – local loué à la SNCF sur la ZA La Moussière

- Développement économique : Convention de partenariat avec la Région Centre Val-de-Loire

- Questions diverses

Etaient présents :

Bouffry Monique Soria	Brévainville Dominique Brunet	Busloup Marcel Defremont Roselyne Duhourcq	La Chapelle-Enchérie Christiane Larue
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau Pascal Prudhomme	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Droué Yves Bertouy	Fontaine-Raoul Jean-Pierre Plessis
La Fontenelle Joël Verdier Daniel Dorilleau	Fréteval Bernard Pillefer Françoise Callut	Lignièrès Jean-Pierre Mahaudeau	Lisle
Moisy Michel Beaudoux	Morée Alain Bourgeois Jany Kestelyn	Ouzouer-le-Doyen Robert Bouchet	Pezou
Le Poislay Michel Pionnier	Renay Danielle Cohergne	Romilly-du-Perche Régine Vassaux	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Sandrine Mathurin	Villebout Emmanuel Granger Daniel Alazard	

Etaient absents : Daniel Dufour, Jean-Pierre Brulé, Jean-Philippe Lehoux, Jacky Dufournier, Laëtitia Bouilly, Luc Granger, Thierry Galmiche, Jean-Marie Neff, Chantal Maillet, Sixtine Lamé, Pierre Brousse,

Frédérique Launay, Aurélien Lemoine, Séverine Coigneau, Monique Farrant, Christophe Leclercq, Christine Aubry, Dominique Patignier, Monique Touzé.

Pouvoirs : Daniel Dufour à Monique Soria, Jean-Philippe Lehoux à Christiane Larue, Luc Granger à Jean-Pierre Plessis, Thierry Galmiche à Jean-Pierre Mahaudeau, Jean-Marie Neff à Alain Bourgeois, Chantal Maillet à Yves Bertouy, Séverine Coigneau à Michel Pionnier, Monique Farrant à Danielle Cohergne, Christophe Leclercq à Régine Vassaux.

Nombre de membres :

En exercice : 45

Présents : 27

Pouvoirs : 9

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Joël VERDIER a été désigné secrétaire de séance.

Point 1 : Finances

Le Président donne la parole à **Monsieur DUBREIL Dominique**, Trésorier-Payeur à la Trésorerie de Morée en charge de supervisé les comptes de la Communauté du Perche & Haut Vendômois ainsi que d'une partie de ses communes membres.

Monsieur DUBREIL Dominique présente les comptes de gestion pour l'exercice 2018 du budget principal du CPHV, des cinq budgets annexes ainsi que du budget OTIPHV.

Les comptes de gestion dressés par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur BERTOUY Yves remercie Monsieur DUBREIL pour sa présentation des comptes de gestion 2018 ainsi que les services administratifs de la CPHV pour leur travail préparatoire.

Monsieur BERTOUY Yves donne lecture des comptes administratifs 2018 et des propositions pour les budgets primitifs 2019. Il rappelle que ces propositions ont déjà été évoquées au cours de la réunion du Bureau CPHV qui s'est tenue lundi 8 avril 2019.

Le Président remercie Monsieur BERTOUY et propose de mettre au vote :

- les comptes de gestion 2018,
- les comptes administratifs 2018,
- les affectations de résultat 2018,
- les budgets primitifs 2019,
- les taux d'impositions 2019,
- les subventions versées aux organismes tiers.

Finances - Compte de Gestion 2018 - Délibérations

Après mise au vote par le Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés, pour le budget principal de la CPHV, les budgets annexes et le budget OTIPHV, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Finances - Compte Administratifs 2018 - Délibérations

Le Président se retire du conseil communautaire pour le vote des comptes administratifs 2018.

Après mise au vote par le 1^{er} Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2018 du budget principal de la CPHV, des budgets annexes et du budget OTIPHV.

Finances - Affectation du résultat de fonctionnement 2018 - Délibérations

800 - Budget principal

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, le 15 avril 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	921 018,72 €
ou - un déficit cumulé de fonctionnement de
- un excédent cumulé d'investissement de	433 245,85 €
ou - un déficit cumulé d'investissement de
- un solde positif de restes à réaliser
ou - un solde négatif de restes à réaliser	138 716,00 €

1 – décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire
 - au compte **1068**, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) :
- le solde disponible de **921 018,72 €** est affecté comme suit :
 - affectation complémentaire en réserves (compte 1068) :
 - affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (**ligne 002**) : **921 018,72 €**

2 – décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté) :

3 – décide d'affecter au compte **001 (en recettes)** : **433 245,85 €**

801 - Budget Parc d'Activités Intercommunal à Morée

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, le 15 avril 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de
ou - un déficit cumulé de fonctionnement de	31 854,61 €
- un excédent cumulé d'investissement de
ou - un déficit cumulé d'investissement de	434 584,10 €
- un solde positif de restes à réaliser
ou - un solde négatif de restes à réaliser

1 – décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire
 - au compte **1068**, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) :

- le solde disponible de est affecté comme suit :
 - affectation complémentaire en réserves (compte 1068) :
 - affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (**ligne 002**) :

2 – décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté) : **31 854,61 €**

3 – décide d'affecter au compte **001 (en dépenses)** : **434 584,10 €**

802 - Budget Commerce d'Alimentation à Pezou

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, le 15 avril 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente :

ou	-	un excédent cumulé de fonctionnement de	1 806,60 €
		ou - un déficit cumulé de fonctionnement de
		- un excédent cumulé d'investissement de
ou	-	un déficit cumulé d'investissement de	1 190,17 €
		- un solde positif de restes à réaliser
ou	-	un solde négatif de restes à réaliser

1 – décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire
 - au compte **1068**, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) : **1 190,17 €**
- le solde disponible de **616,43 €** est affecté comme suit :
 - affectation complémentaire en réserves (compte 1068) :
 - affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (**ligne 002**) : **616,43 €**

2 – décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté) :

3 – décide d'affecter au compte **001 (en dépenses)** : **1 190,17 €**

803 - Budget Logements Locatifs Sociaux à Moisy

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, le 15 avril 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente :

ou	-	un excédent cumulé de fonctionnement de	14 573,72 €
		ou - un déficit cumulé de fonctionnement de
		- un excédent cumulé d'investissement de	5 819,51 €
ou	-	un déficit cumulé d'investissement de
		- un solde positif de restes à réaliser
ou	-	un solde négatif de restes à réaliser

1 – décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire
 - au compte **1068**, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) :
- le solde disponible de **14 573,72 €** est affecté comme suit :
 - affectation complémentaire en réserves (compte 1068) :
 - affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (**ligne 002**) : **14 573,72 €**

2 – décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté) :

3 – décide d'affecter au compte **001 (en recettes) : 5 819,51 €**

804 - Budget Laboratoire à Morée

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, le 15 avril 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	2,24 €
ou - un déficit cumulé de fonctionnement de
- un excédent cumulé d'investissement de
ou - un déficit cumulé d'investissement de	7 695,98 €
- un solde positif de restes à réaliser
ou - un solde négatif de restes à réaliser

1 – décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire

■ au compte **1068**, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) : **2,24 €**

- le solde disponible de est affecté comme suit :

■ affectation complémentaire en réserves (compte 1068) :

■ affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (**ligne 002**) :

2 – décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté) :

3 – décide d'affecter au compte **001 (en dépenses) : 7 695,98 €**

805 - Budget SPANC

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, le 15 avril 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	43 710,46 €
ou - un déficit cumulé de fonctionnement de
- un excédent cumulé d'investissement de
ou - un déficit cumulé d'investissement de	22 727,55 €
- un solde positif de restes à réaliser	22 727,00 €
ou - un solde négatif de restes à réaliser

1 – décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire

■ au compte **1068**, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) : **0,55 €**

- le solde disponible de **43 709,91 €** est affecté comme suit :

■ affectation complémentaire en réserves (compte 1068) :

■ affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (**ligne 002**) : **43 709,91 €**

2 – décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté) :

3 – décide d'affecter au compte **001 (en dépenses) : 22 727,55 €**

806 - Budget Développement Economique

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, le 15 avril 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	15 672,72 €
ou - un déficit cumulé de fonctionnement de
- un excédent cumulé d'investissement de	124 746,47 €
ou - un déficit cumulé d'investissement de
- un solde positif de restes à réaliser
ou - un solde négatif de restes à réaliser	25 000,00 €

1 – décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire

■ au compte **1068**, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) :

- le solde disponible de **15 672,72 €** est affecté comme suit :

■ affectation complémentaire en réserves (compte 1068) :

■ affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (**ligne 002**) : **15 672,72 €**

2 – décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté) :

3 – décide d'affecter au compte **001 (en recettes)** : **124 746,47 €**

807 - Budget OTIPHV

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, le 15 avril 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de	7 808,29 €
ou - un déficit cumulé de fonctionnement de
- un excédent cumulé d'investissement de
ou - un déficit cumulé d'investissement de
- un solde positif de restes à réaliser
ou - un solde négatif de restes à réaliser

1 – décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire

■ au compte **1068**, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) :

- le solde disponible de : **7 808,29 €** est affecté comme suit :

■ affectation complémentaire en réserves (compte 1068) :

■ affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (**ligne 002**) : **7 808,29 €**

2 – décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté) :

3 – décide d'affecter au compte **001** :

Finances - Votes des Budgets Primitifs - Délibérations

Le Président, en conformité avec l'instruction comptable M14, présente le projet de budget primitif 2019 de la Communauté du Perche & Haut Vendômois (budget principal).

Le Président propose notamment d'équilibrer ce budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 3 947 821,72 €
Recettes de fonctionnement : 3 947 821,72 €

Dépenses d'investissement : 1 519 656,71 €
Recettes d'investissement : 1 519 656,71 €

Le Président, en conformité avec l'instruction comptable M14, présente le projet de budget primitif 2019 du budget annexe « Parc d'Activités Intercommunal à Morée ».

Le Président propose de voter ce budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 454 870,00 €
Recettes de fonctionnement : 454 870,00 €

Dépenses d'investissement : 434 584,10 €
Recettes d'investissement : 434 584,10 €

Le Président, en conformité avec l'instruction comptable M14, présente le projet de budget primitif 2019 du budget annexe « Commerce d'Alimentation à Pezou ».

Le Président propose notamment d'équilibrer ce budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 21 732,43 €
Recettes de fonctionnement : 21 732,43 €

Dépenses d'investissement : 19 276,17 €
Recettes d'investissement : 19 276,17 €

Le Président, en conformité avec l'instruction comptable M14, présente le projet de budget primitif 2019 du budget annexe « Logements Locatifs Sociaux à Moisy ».

Le Président propose notamment d'équilibrer ce budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 29 173,72 €
Recettes de fonctionnement : 29 173,72 €

Dépenses d'investissement : 12 746,51 €
Recettes d'investissement : 12 746,51 €

Le Président, en conformité avec l'instruction comptable M14, présente le projet de budget primitif 2019 du budget annexe « Laboratoire à Morée ».

Le Président propose notamment d'équilibrer ce budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 20,00 €
Recettes de fonctionnement : 20,00 €

Dépenses d'investissement : 13 002,24 €
Recettes d'investissement : 13 002,24 €

Le Président, en conformité avec l'instruction comptable M49, présente le projet de budget primitif 2019 du budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif ».

Le Président propose notamment d'équilibrer ce budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 88 239,91 €
Recettes de fonctionnement : 88 239,91 €

Dépenses d'investissement : 116 227,55 €
Recettes d'investissement : 116 227,55 €

Le Président, en conformité avec l'instruction comptable M14, présente le projet de budget primitif 2019 du budget annexe « Développement Economique ».

Le Président propose notamment d'équilibrer ce budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 23 192,72 €
Recettes de fonctionnement : 23 192,72 €

Dépenses d'investissement : 142 859,47 €
Recettes d'investissement : 142 859,47 €

Le Président, en conformité avec l'instruction comptable M14, présente le projet de budget primitif 2019 du budget annexe « Office de Tourisme Intercommunal du Perche & Haut Vendômois ».

Le Président propose notamment d'équilibrer ce budget primitif comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 46 498,29 €
Recettes de fonctionnement : 46 498,29 €

Dépenses d'investissement : 0,00 €
Recettes d'investissement : 0,00 €

Après mise au vote par le Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les budgets primitifs 2019 de la Communauté du Perche & Haut Vendômois
- **AUTORISE** le Président à transmettre les budgets primitifs aux services de l'Etat.

Finances - Vote des taux - Délibération

Le Président propose de maintenir les taux d'imposition au même niveau que pour l'exercice 2018.

Après mise au vote par le Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'appliquer les taux suivants pour l'année 2019 :
 - Taux contribution foncière des entreprises (CFE) : 19,13 %
 - Taux mis en réserve CFE : 0,04 %
 - Taux taxe d'habitation (TH) : 10,65 %
 - Taux taxe foncier bâti (TFB) : néant
 - Taux taxe foncier non bâti (TFNB) : 2,33 %
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Finances - Vote des taux d'imposition 2019 - TEOM SICTOM de CHATEAUDUN – Délibération

Le Président propose les taux de TEOM suivants pour le SICTOM de Châteaudun.

Modalités calcul taux TEOM 2019

Commune	Bases d'imposition	Taux TEOM	Produit attendu
BREVAINVILLE	150 203	12,83 %	19 271,04
FONTAINE-RAOUL	225 135	10,59 %	23 841,79
OUZOUER-LE-DOYEN	142 588	19,32 %	27 548,00
VILLEBOUT	108 879	14,32 %	15 591,47
Total	626 805		86 252,30

Après mise au vote par le Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'appliquer les taux de TEOM tels que présentés dans le tableau ci-dessus pour les communes membres du SICTOM de CHATEAUDUN,
- **CHARGE** le Président d'exécuter la présente décision,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Finances - Vote des taux d'imposition 2019 - TEOM SICTOM de MONTOIRE-LA CHARTRE – Délibération

Le Président propose les taux de TEOM suivants pour le SICTOM de Montoire-La Chartre.

Modalités calcul taux TEOM 2019

	Bases d'imposition	Taux TEOM	Produit attendu
Zone intercommunale de perception unique	1 534 460	11,28 %	173 087,08

Après mise au vote par le Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de fixer le taux de TEOM à 11,28 % pour les communes membres du SICTOM de MONTOIRE-LA CHARTRE,
- **CHARGE** le Président d'exécuter la présente décision,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Finances - Vote des taux d'imposition 2019 - TEOM SYNDICAT VALDEM - Délibération

Le Président propose les taux de TEOM suivants pour le syndicat VALDEM.

Modalités calcul taux TEOM 2019

	Bases prévisionnelles	Taux TEOM	Produit attendu
Zone unique	4 144 453	11,73 %	486 144,33

Après mise au vote par le Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de fixer le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 11,73 % pour les communes membres du Syndicat VALDEM,
- **CHARGE** le Président d'exécuter la présente décision,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Finances – Subventions à verser aux organismes pour l'exercice 2019 - Délibération

Le Président propose de verser les subventions suivantes :

- CAUE 41 : 500,00 €
- ISMER : 2 500,00 €
- Mission locale du Vendômois : 5 000,00 €
- Musikafon : 30 000,00 €
- Fondation du patrimoine : 250,00 €
- Initiative Loir-et-Cher : 3 400,00 €
- Association des Secrétaires de Mairie 41 : 50,00 €
- Approlys : 50,00 €
- ADIL : 1 401 €

Après mise au vote par le Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions indiquées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à effectuer les versements correspondants et à signer toutes pièces relatives à ces dossiers.

Reprise de l'avance remboursable du Budget Annexe Laboratoire à Morée vers le Budget Principal - Délibération

Le Président rappelle :

- La délibération du 19 avril 2011 concernant le versement d'une avance remboursable de 263 000€ du budget principal vers le budget annexe « Laboratoire à Morée »,
- La délibération du 13 avril 2015 décidant de mettre un terme à la budgétisation sur le budget annexe « Laboratoire à Morée » d'une avance remboursable vers le budget principal tant que le budget « Laboratoire à Morée » n'est pas excédentaire.

Dès l'instant que le budget annexe « Laboratoire à Morée » est excédentaire, il est proposé de procéder au versement de l'avance remboursable vers le budget principal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'appliquer à nouveau le versement de l'avance remboursable vers le budget principal,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Attribution de Fonds de concours pour l'exercice 2019 - Délibérations

Monsieur BOURGEOIS indique que le Groupe de travail Fonds de Concours CPHV s'est réuni lundi 17 avril pour étudier quatre dossiers présentés par des communes membres pour l'exercice 2019. Le groupe de travail soumet au conseil communautaire les propositions suivantes :

Commune	Projet	Coût des travaux (€ HT)	Proposition Fonds de Concours (montant plafonné)	Taux (%)
PEZOU	Rénovation du court de tennis	21 999,80 €	4 800,00 €	22,00
MOISY	Travaux sur retables de l'église	19 398,00 €	1 000,00 €	5,15
LISLE	Abri-Bus	5 536,00 €	2 768,00 €	50,00
LIGNIERES	Fresque mur de la Bourgade	6 500,00 €	1 430,00 €	22,00

Après mise au vote par le Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer à la commune de LIGNIERES un fonds de concours plafonné à 1 430,00 €, soit un taux de subventionnement de 22 % d'une dépense subventionnable de 6 500,00 € HT dans les conditions présentées ci-dessus,
- **DECIDE** d'attribuer à la commune de LISLE un fonds de concours plafonné à 2 768,00 €, soit un taux de subventionnement de 50 % d'une dépense subventionnable de 5 536,00 € HT dans les conditions présentées ci-dessus,
- **DECIDE** d'attribuer à la commune de MOISY un fonds de concours de 1 000,00 € dans les conditions présentées ci-dessus,
- **DECIDE** d'attribuer à la commune de PEZOU un fonds de concours plafonné à 4 800,00 €, soit un taux de subventionnement de 22 % d'une dépense subventionnable de 21 999,80 € HT dans les conditions présentées ci-dessus,
- **CHARGE** le Président de l'exécution de ces décisions,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Remboursement de factures d'électricité pour le local loué à la SNCF sur la ZA La Moussière - Délibération

Suite à une erreur survenue lors du renouvellement du marché de fournitures d'électricité conclu via la centrale APPROLYS, la CPHV a reçu des facturations de la part de la société ENGIE pour la consommation d'électricité d'un local, loué à la SNCF qui doit donc s'acquitter de ces factures.

Après mise au vote par le Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires au remboursement de cette facture par la SNCF.

Point 2 : Développement économique

Le Président : Comme il a été au cours de réunions précédentes, il est proposé à la CPHV de signer une convention de partenariat avec la Région Centre Val-de-Loire définissant la relation entre les deux collectivités s'agissant des politiques de développement économique (animation du territoire, aides économiques, développement touristique). Il est à noter qu'il est nécessaire de conventionner pour pouvoir bénéficier d'une subvention d'un montant de 151 300,00 € de la Région pour l'aménagement du secteur 3 du Parc d'activités La Varenne à Morée.

QUESTIONS DIVERSES

1) Personnel CPHV : Régime indemnitaire

Le Président : La Trésorerie de Morée a signalé à la CPHV qu'elle n'était pas à ce jour en conformité quant à la nouvelle réglementation concernant le régime indemnitaire (RIFSEEP) qui devra être mis en place pour le personnel de la CPHV avant fin 2019.

Monsieur PILLEFER Bernard : A ce jour, tous les décrets n'ont pas été publiés pour l'ensemble des catégories de la Fonction Publique me semble-t-il.

Madame VESPRINI Ingrid : Les services administratifs travaillent actuellement sur le sujet, et les décrets qui concernent les catégories dans lesquelles des postes sont créés à la CPHV sont publiés.

Le Président : Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer sur ce sujet dans les meilleurs délais.

2) Consultation groupée pour acquisitions de défibrillateurs

Madame VESPRINI Ingrid : Un mail a été adressé aux communes membres de la CPHV la semaine dernière pour le recensement des demandes quant à l'achat de défibrillateurs. Malheureusement, suite aux contacts pris avec des entreprises spécialisées, il apparaît qu'il sera nécessaire de solliciter à nouveau les communes suite à de nouvelles interrogations quant au type de défibrillateurs convenant aux différents besoins. Par exemple, le défibrillateur sera-t-il installé à l'intérieur d'un bâtiment ou à l'extérieur, nécessitant un boîtier de protection différent. Quelles sont les types d'électrodes souhaités (adultes, enfants, mixtes) ? Que doit contenir le pack de préparation de la victime ? Y aura-t-il besoin ou non d'une maintenance et de quelle nature (dans le cas du défibrillateur installé au complexe sportif à Morée, cette maintenance se limite à un emballage fermé des électrodes et une réserve de piles).

Par conséquent, un nouveau tableau récapitulatif vous sera adressé par mail qui sera à compléter pour les communes souhaitant participer au groupement de commandes qui sera constitué.

3) Projet d'installation d'un établissement de vente-réparation-entretien de camping-cars sur le Parc d'activités à Morée

Les travaux d'aménagements ont commencé avec des passages de bulldozer – pour rappel, le terrain où s'installera cette entreprise est situé en pente à l'arrière du secteur 2. Le démarrage de l'activité est prévu pour le mois d'octobre 2019.

4) Tour de table

Monsieur BOREL Laurent : A partir du 30 avril prochain, un marché alimentaire se tiendra dans le bourg de Saint-Jean Froidmentel toutes les deux semaines le mardi à partir de 16h00 jusqu'en soirée.

Madame PERIN Danielle : A-t-on connaissance d'autres entrepreneurs souhaitant s'installer sur la communauté ?

Le Président : Un permis de construire a été déposé il y a quelques temps dans le cadre de l'installation d'une activité de restauration à Morée. Les travaux devront être effectués dans un délai de deux ans à compter du dépôt du permis de construire.

Par ailleurs, des demandes de renseignements sont parvenues à la CPHV au sujet du secteur 3 du Parc d'activités en cours d'aménagement, mais il n'y a pas de projet abouti pour le moment.

Monsieur MAHAUDEAU Jean-Pierre : Suite à l'achat d'un défibrillateur par la commune de Lignéres, celle-ci organisera une ou plusieurs sessions de formation à son utilisation, pour des groupes de 20 à 25 personnes.

Monsieur Dominique BRUNET : Le recensement définitif du nombre de participants à la 14^{ème} Randonnée Pédestre du Perche & Haut Vendômois du dimanche 31 mars 2019 a été effectué, avec un record d'affluence dans l'histoire de cet événement : 475 randonneurs dont 50 enfants et 13 pour la marche nordique, nouveauté de cette édition. Les recettes générées s'élèvent à 1 354,00 euros.

Manifestations :

- 22 avril 2019 : Brocante à Moisy

La séance est levée à 22h00.